

Compte rendu succinct.
Séance du Conseil Municipal du 29 juin 2011

DAG/SA/GCa

La séance est ouverte à 18 h 40.

Après avoir entendu quelques communications, le Conseil Municipal

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2011.
- Emet l'avis suivant en ce qui concerne les propositions de schéma départemental de coopération intercommunale :

⇒ s'agissant de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville »,

- prend acte du constat dressé par le schéma de coopération intercommunale qui démontre l'inadaptation de notre structure intercommunale à fiscalité propre à assurer un développement de notre territoire, gage de richesses, d'attractivité et de dynamisme ;
- demande, en conséquence, la fusion des communautés d'agglomération du Val de Fensch et de Portes de France – Thionville, dont les périmètres correspondent à la définition au sens de l'I.N.S.E.E. de l'unité urbaine de Thionville, et ce dans le respect des termes de la loi portant réforme territoriale ; cette fusion permettant de créer les fondations nécessaires à la mise en œuvre d'un travail collaboratif avec les quatre autres E.P.C.I. à fiscalité directe du Nord Mosellan ;
- précise que les disparités financières et statutaires existantes entre les deux communautés d'agglomération doivent être aplanies, la loi portant réforme territoriale permettant désormais le transfert de plein droit des seules compétences légales obligatoires, les compétences optionnelles et facultatives pouvant faire l'objet d'une restitution aux communes.

⇒ s'agissant des Syndicats Intercommunaux,

- en ce qui concerne la fusion des quatre syndicats intercommunaux compétents dans le domaine de l'eau potable et comprenant le Syndicat Intercommunal des Eaux de Cattenom,
 - attire l'attention de M. le Préfet quant à la situation particulière de ce syndicat, qui pour des raisons historiques, ne concerne pour la Ville de Thionville, que les villages de Garche et de Koeking ;
 - demande que cette situation irrégulière sur le plan juridique soit régularisée par un retrait de la Ville de Thionville, au titre des villages de Garche et de Koeking, la Ville reprenant en régie la distribution d'eau potable sur ces sites ;

- dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des cours d'eau, émet un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Curage de Cattenom et Environs liée à la prise de compétence dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des cours d'eau de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » ;
 - dans le domaine de la voirie, émet un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation du Franchissement de la Moselle et des Voies d'Accès et ce compte tenu de son absence de fonctionnement ;
 - dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des zones d'activités, les deux communes membres ayant déjà manifesté la volonté de dissoudre ce syndicat, prend acte de la proposition du Préfet malgré l'intérêt que présente l'aménagement du P.A.T. pour le développement de l'agglomération thionvilloise ;
 - dans le domaine de l'enseignement supérieur (dissolution du S.I.V.U. - I.U.T.), prend acte de la proposition du Préfet.
- Adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes respectivement à -142.000 € en section d'Investissement et à 32.400 € en section de Fonctionnement.
 - Fixe à 8,12, pour 2012, le coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0,75 et 0,25 euro par MWh, selon la nature de l'utilisateur) et décide d'appliquer chaque année, à compter de 2012, l'actualisation du coefficient multiplicateur telle qu'elle résulte de l'arrêté interministériel paraissant annuellement au cours du 2^{ème} trimestre, en vue d'une application l'année suivante.
 - Décide
 - o l'acquisition d'une parcelle de terrain incorporée dans la voirie dans le cadre de l'élargissement du Chemin de Chaudebourg et de la Rue Jean-Pierre Pêcheur appartenant à la Société LA KLE de 3 a 70 ca, moyennant l'euro symbolique ;
 - o les cessions de terrains à CATTENOM, d'une surface totale de 1 ha 87 a 33 ca , en vue de l'extension du Centre Equestre de Thionville-Cattenom, moyennant un prix de vente total de 5.620 € H.T.
 - Prend connaissance du choix de la Commission d'Urbanisme dans le cadre du projet de la Casemate Griesberg laquelle a désigné le lauréat COSTANTINI & SOGECOL ; le second : HABITER PROMOTION ; le troisième : ICADE.
 - Donne son accord à l'acquisition de l'ancienne Rue des Jardins dans le cadre du projet de valorisation et de développement de la Casemate Griesberg, d'une surface de 7 a 04 ca et appartenant au Conseil presbytéral de la Paroisse réformée de THIONVILLE, ainsi que la radiation des servitudes s'y rapportant, moyennant le paiement de l'Euro symbolique en contrepartie de travaux d'installation de deux portails Passage du Temple et Rue des Jardins ainsi que la pose de clôtures à la charge de la Ville.

- Sollicite la mise en œuvre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique au profit de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) en vue de l'acquisition à l'amiable, ou en cas de besoin par voie d'expropriation, des propriétés nécessaires pour la restructuration l'Espace Commercial Saint-Hubert dans le cadre du projet de renouvellement urbain sur le quartier de la Côte des Roses.
- Emet un avis favorable sur la vente de deux logements situés 5, Rue du Général de Castelnau par MOSELIS ainsi que sur les prix de vente proposés comme suit : F 2 (75 m² – Loi Carrez : 59,53 m²) : 84 000,- € ; F 5 (130 m²) : 225 000,- €.
- Décide
 - o de la mise à disposition gratuite de locaux :
 - dans l'immeuble 9, Rue de Nilvange, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2011 en lieu et place de ceux situés 44 rue Saint-Martin à Veymerange, précédemment occupés par l'association et destinés à être cédés à des fins d'habitat :
 - 57 m² environ au profit de l'Association « Les Amis du Vieux-Château de Volkrange », avec effet rétroactif au 1^{er} février 2011,
 - 64 m² environ au profit de l'association « Les Artistes Libres » ;
 - dans l'immeuble 14, Rue Cormontaigne : 60 m² environ, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2009 (régularisation) au profit de la Croix-Rouge Française - Délégation Locale de Thionville ;
 - o de la signature d'un avenant à l'acte de vente de l'immeuble 29, Rue Molière conclu dans le cadre du projet de renouvellement urbain sur le quartier de la Côte des Roses et stipulant l'engagement par le vendeur de procéder à l'évacuation du transformateur et l'acceptation pour la Ville de payer le stock du fonds de commerce estimé à 30.000,- €,
 - o de la cession d'un terrain à bâtir à la Société MALEZIEUX situé dans le lotissement industriel communal « Porte de France » - zone de Metzange - en vue de la réalisation d'un centre d'exploitation pour la collecte et le transport de déchets industriels d'une surface d'environ 61 a 32 ca moyennant un prix de 2.500 € l'are H.T. en contrepartie pour les Sociétés MALEZIEUX et ECOPUR EST d'une bande de terrain d'environ 13 a 93 ca pour un prix de vente de 900 € l'are,
 - o de la régularisation foncière à Oeutrange d'une partie de la grange située 17, Place Saint-Luc laquelle a été construite en surplomb d'un passage communal et autorise l'ouverture d'une enquête publique de déclassement,
 - o du principe de revalorisation de la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement et de l'unification de la tarification à l'ensemble du territoire communal du montant proposé de 9.000,- € par place de stationnement non réalisée,
 - o de la cession de 85 emplacements de stationnement, Cour des Capucins, au prix de 18.000,- € l'unité.
- Adopte
 - o la tarification du parc à voitures des Capucins,
 - o le règlement intérieur d'utilisation des parcs clos à voitures.

- Donne son accord
 - à la passation d'une convention d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial entre la Ville et Voies Navigables de France (V.N.F.) ;
 - à la reprise, par la Commune d'Algrange, du délaissé de la R.D. 152E, qui sera remis en état par le Conseil Général au cours de 2011 et prend acte que cette section de route sera entretenue ultérieurement par la Commune d'Algrange et que la police de la circulation et de la conservation sera exercée par M. le Maire d'Algrange ;
 - à la passation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » afin de définir les conditions administratives et techniques relatives à la gestion ainsi qu'à l'entretien des pistes cyclables par la Communauté d'Agglomération et la Ville de Thionville, pour les liaisons nouvelles :
 - Bouclage de la piste droite de la Moselle à celle de la rive gauche (piste 2)
 - Liaison Terville-Thionville par la rue Dupont des Loges (piste 9-1) ;
 - à la mise en œuvre d'une tarification de vente de composteurs aux particuliers :
 - petits modèles (300 litres en plastique et 400 litres en bois) : 15 €
 - grands modèles (600 litres en plastique et 600 litres en bois) : 20 €
 - à la réalisation de travaux de réhabilitation acoustique du préau scolaire de l'école élémentaire La Petite Saison pour un coût estimé à 17.000 € et sollicite le concours financier de la D.R.E.A.L. Lorraine.

- Adopte l'ensemble des mesures en faveur des prestations d'action sociale envers le Personnel Communal.

- Donne son accord au versement d'une subvention de 700 € au Centre Socio-Culturel Saint-Michel de VOLKRANGE pour le projet de campagne « Agissons ensemble pour que Thionville reste propre » du Conseil Municipal des Enfants.

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre des consultations qui seront lancées pour les marchés de travaux de peinture, diagnostics immobiliers réglementaires, maintenance des éclairages de sécurité, nettoyage des séparateurs hydrocarbure, dégraisseurs, fosses septiques, mise aux normes des installations électriques, fourniture de télécommunications - téléphonie fixe, maintenance d'équipements informatiques de réseau, maintenance des matériels informatiques.

- Prend acte des notifications de mesures prévisionnelles de carte scolaire par l'Inspection Académique pour la rentrée scolaire 2011/2012 qui prévoient les attributions des 3^{ème} poste maternel à l'école des Semailles à Elange, 6^{ème} poste élémentaire à l'école Robert Desnos de Veymerange, 10^{ème} poste élémentaire à l'école élémentaire de la Petite Saison, les retraits des 6^{ème} poste élémentaire à l'école des Basses Terres et 9^{ème} poste élémentaire à l'école Poincaré et se réjouit du maintien du 13^{ème} poste de l'élémentaire de la Côte des Roses et de la décharge de directeur au groupe scolaire des Basses Terres.

- Fixe
 - les participations communales aux dépenses de fonctionnement des classes spécialisées de l'école élémentaire « La Milliaire » pour l'année scolaire 2009/2010 qui s'échelonnent de 422,90 € à 957 € par enfant et par commune, pour un montant de 16.018,20 € ;

- le nouveau forfait servant de base au calcul de la participation municipale aux frais de fonctionnement matériel des classes élémentaires sous contrat d'association à 384,78 € et décide le versement de la participation de la Ville à l'Institut Notre Dame de la Providence ;
- la participation de la Ville aux frais d'organisation de voyages d'études scolaires et de projets d'action éducative (P.A.E.) qui totalisent une dépense de 1.627,09 € pour l'année scolaire 2010-2011.
- Décide
 - la réalisation de la 2^{ème} édition Théâtre Buissonnier qui se déroulera du 14 au 26 novembre prochain et fixe le prix du billet d'entrée à 5 € pour les séances familiales et gratuit pour l'ensemble des élèves de la Ville (séances scolaires) ;
 - l'adhésion de la Ville à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (A.N.D.E.S.) pour une cotisation en 2011 de 420 € ;
 - le versement d'une aide financière de 1.500 € pour l'opération « Macadam Sport » du 3 au 5 mai 2011 réalisée au profit de jeunes de 11 à 17 ans dans le quartier des Prés-de-Saint-Pierre - La Milliaire ;
 - le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013 afin de permettre la poursuite d'actions en faveur des jeunes.
- Prend acte du bilan des actions sociales et urbaines 2010.
- Donne son accord
 - au programme d'actions 2011 du Contrat Urbain de la Cohésion Sociale (C.U.C.S.) « Portes de France - THIONVILLE » et au versement des subventions aux associations concernées ;
 - au versement d'une subvention exceptionnelle de 2.000 € au Club de Boxe Française pour l'organisation le 18 juin 2011 des Internationaux de Thionville en Full contact au Gymnase municipal ;
 - à la reconduction du Contrat de Projet Educatif Local avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale en vue de la réalisation d'actions au profit de la jeunesse et au versement d'une participation municipale de l'ordre de 38.024 € en 2011 ;
 - à la passation d'un avenant à la convention de subventionnement MOB D'EMPLOI fixant la subvention à 42.630 € ;
 - à la passation d'une convention financière avec la Société G.S.M portant sur l'exploitation d'une carrière de sables et graviers.
- Accepte la Ville comme coordonnateur du groupement de commandes concernant le projet de restauration et renaturation des berges et des ruisseaux du Veymerange-Metzange et désigne M. Jean-Paul PARGNY comme membre titulaire et M. Dominique MELI en tant que suppléant de la Commission d'Appel d'Offres s'y rapportant.
- Décide la passation d'une convention de participation au financement des travaux d'aménagement du trottoir situé devant la nouvelle Agence BATIGERE, Rue des Enfants de la Fensch.
- Approuve le programme des travaux sylvicoles pour l'année 2011 pour un coût des travaux estimé à 10.122,51 € T.T.C.

- se prononce favorablement
 - o sur le dossier relatif aux cartographies du bruit de la Commune de Thionville et approuve les cartes de bruit s'y rapportant ;
 - o sur le règlement local de publicité ;
 - o sur la création d'une plateforme internet de covoiturage sur le site de la Ville de Thionville dont le coût s'élève à 3 590 € H.T. ;
 - o sur l'application des dispositions relatives à la liquidation du Syndicat Intercommunal ayant pour objet l'élimination des ordures ménagères (S.I.E.O.M.) suite à sa dissolution ;
 - o sur l'amélioration des pratiques phytosanitaires et de gestion différenciée et décide la réalisation par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Lorraine (F.R.E.D.O.N.) d'un diagnostic des pratiques phytosanitaires ainsi que le plan de désherbage communal pour un coût de l'opération estimé à 32.600 € T.T.C. ;
 - o sur la passation d'un avenant à la convention liant la Ville de Thionville
 - et le Centre Culturel Jacques Brel,
 - et l'Office du Tourisme concernant la cessation d'activité de l'Auberge de Jeunesse et au versement d'une subvention exceptionnelle de 68.000 € dans ce cadre.

- Autorise la programmation pour la saison 2011/2012 de la Salle de Concert « Adagio » au Conservatoire de Musique qui s'élève à 102.495,50 € ainsi que l'application des tarifs et abonnements proposés.

- Fixe les tarifs trimestriels 2011-2012 au Conservatoire de Musique.

- Se dit favorable
 - o à l'organisation de la troisième édition de la manifestation « Autres Rives/Autres Livres » qui se déroulera du 8 juillet au 28 août 2011 sur les berges de la Moselle ;
 - o à la programmation de la 30^{ème} Fête de la Musique pour un montant de 30.000,- €.

La séance est levée à 22 h 45.